



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Consommation excessive de sucre chez les enfants

Question écrite n° 21098

### Texte de la question

M. Jean-Marie Fiévet alerte Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la consommation excessive de sucre chez les enfants. Selon l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses), 75 % des enfants âgés de 4 à 7 ans ont des apports excessifs en sucre dans leur alimentation. Cet excès est souvent lié au petit-déjeuner et au goûter à cause de la consommation de biscuits industriels ou encore de boissons sucrées. L'enjeu est alors d'inciter les enfants à s'alimenter plus sainement grâce à des produits laitiers ou des fruits frais. C'est en effet durant l'enfance que les individus adoptent les comportements et les habitudes qu'ils conserveront tout au long de leur vie. Il serait alors intéressant d'instaurer des mesures comme des petits déjeuners gratuits et équilibrés distribués dans les cantines scolaires afin de promouvoir une alimentation saine, comme c'est le cas dans certains établissements. Ainsi, il lui demande de quelle manière ce dispositif peut être généralisé pour que les enfants adoptent les bons réflexes.

### Texte de la réponse

Les effets sur la santé d'une consommation excessive de sucres sont aujourd'hui connus. L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES), dans son rapport de 2016 « Actualisation des repères du PNNS : établissement de recommandations d'apport de sucres », souligne que la consommation de sucres au-delà d'une certaine quantité, plus particulièrement sous forme de boissons, augmente le risque de surpoids, d'obésité, de troubles métaboliques (hypertriglycéridémie, diabète), de maladies cardiovasculaires et de certains cancers. Ces maladies constituent des enjeux majeurs de santé publique. L'Organisation mondiale de la santé recommande de réduire l'apport en sucres libres à moins de 10 % et si possible 5% de la ration énergétique totale. L'ANSES recommande de ne pas consommer plus de 100 g de sucres totaux (intrinsèques ou ajoutés) par jour et pas plus d'une boisson sucrée. D'après les résultats de l'étude INCA 3 (ANSES) chez les enfants de moins de 10 ans, le groupe des viennoiseries, pâtisseries, gâteaux et biscuits sucrés contribue à hauteur de 16 % des apports en sucres, les boissons sucrées et les confiseries/chocolats à hauteur de 7 % chacun. Chez les adolescents de 11-17 ans, les mêmes groupes contribuent respectivement à 16 %, 11 %, et 10% des apports en sucres totaux (soit 37 % des apports en sucres provenant de ces trois groupes). Le Programme national nutrition santé (PNNS) a fixé des repères nutritionnels qui visent à promouvoir une alimentation et une activité physique favorables à la santé. Ces repères conduisent à recommander de favoriser certaines catégories d'aliments et boissons et d'en limiter d'autres. L'ANSES a publié en 2019 des avis d'expertise sur la nutrition des populations spécifiques notamment les enfants de 4 à 17 ans, et propose des repères alimentaires adaptés à leurs spécificités. Chez les enfants à partir de 4 ans, l'ANSES alerte sur les apports excessifs en sucres en particulier chez les plus petits : c'est le cas pour 75 % des 4-7 ans. Elle met l'accent sur deux leviers prioritaires : les boissons sucrées et les pâtisseries-biscuits-gâteaux, fréquemment proposés au moment du goûter. Elle attire l'attention sur la nécessité de réduire les sucres ajoutés présents dans de nombreux produits transformés et souligne l'intérêt des préparations faites maison qui permettent de mieux prendre conscience des apports en sucres et de les contrôler. Cet avis scientifique de l'ANSES ainsi que l'avis du Haut Conseil de la santé publique (HCSP) dont la publication est prévue au

troisième trimestre 2020 serviront à l'élaboration et la diffusion par Santé publique France, dès 2021, des repères de consommation alimentaires actualisés du PNNS pour les jeunes enfants et permettront de redéployer les stratégies de communication et d'information sur ce sujet. Il s'agit d'une mesure phare du PNNS Santé 4 lancé par la ministre des solidarités et de la santé le 20 septembre 2019, qui a pour objectif d'améliorer l'état de santé de la population en agissant sur l'un de ses déterminants majeurs qu'est la nutrition. Le PNNS 4 vise particulièrement à la mise en œuvre de mesures de prévention concernant les enfants, de la période prénatale à l'adolescence, qui constituent une cible prioritaire car les comportements acquis dans l'enfance persistent le plus souvent à l'âge adulte. Pour cela, il vise notamment à accompagner chacun pour faciliter les choix alimentaires, à inciter les acteurs économiques qui élaborent les aliments et les commercialisent à améliorer leurs recettes en diminuant le sucre mais également le sel et le gras et en augmentant les fibres, à mettre à disposition de tous une information claire, facilement interprétable et transparente en particulier via le déploiement du Nutri-Score, et à protéger les enfants et les adolescents d'une exposition à la publicité pour des aliments et boissons non recommandés. Dans le cadre de la mise en œuvre de l'engagement n° 2 "Garantir au quotidien les droits fondamentaux des enfants", de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté 2018-2022, des petits déjeuners sont proposés dans les écoles primaires volontaires Rep et Rep +, des quartiers de la politique de la ville et des territoires ruraux fragiles. Ce dispositif a été d'ores et déjà déployé dans l'ensemble des départements depuis la rentrée scolaire 2019-2020 (après une phase de préfiguration dans 26 départements entre mars et juillet 2019). A ce jour, plus de 110 000 enfants en bénéficient en moyenne 2 jours par semaine. Afin que cette mesure soit totalement cohérente avec les objectifs nutritionnels du PNNS, l'ANSES a été saisie par la direction générale de la santé afin d'élaborer des recommandations nutritionnelles sur la structuration, l'environnement et le contenu du petit-déjeuner ainsi que l'impact attendu de distribuer des petits déjeuners dans les écoles. Cette expertise scientifique attendue pour le dernier trimestre 2020 a pour objectif d'apporter des éléments scientifiques actualisés sur cette question du petit-déjeuner.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Marie Fiévet](#)

**Circonscription :** Deux-Sèvres (3<sup>e</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 21098

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** [Solidarités et santé](#)

**Ministère attributaire :** [Solidarités et santé](#)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [2 juillet 2019](#), page 6035

**Réponse publiée au JO le :** [28 juillet 2020](#), page 5125